

3

Présentation des Administrateurs dont le renouvellement est proposé

Les mandats d'Administrateurs de Madame Virginie Fauvel et de Messieurs Alexandre Ricard et César Giron arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2024, il sera proposé à cette Assemblée Générale (4^e, 5^e et 6^e résolutions), conformément aux recommandations du Comité des nominations et de la gouvernance, de renouveler leurs mandats d'Administrateurs pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale se tenant en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est précisé que Madame Virginie Fauvel fait notamment bénéficier le Conseil de sa solide expertise dans les domaines de la technologie et de la transformation digitale et est un membre reconnu de la fintech. Monsieur César Giron, quant à lui, apporte notamment au Conseil sa connaissance pointue de l'industrie et d'un des marchés clefs du Groupe.

Les membres du Comité des nominations et de la gouvernance et du Conseil d'Administration ont en outre revu et confirmé que Madame Virginie Fauvel satisfait pleinement aux critères d'indépendance AFEP-MEDEF auxquels la Société se réfère.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2024, le Conseil d'Administration serait composé de 14 membres, dont deux Administrateurs représentant les salariés, et comprendrait sept Administrateurs indépendants (58,33%) ⁽¹⁾ ainsi que six femmes (50%) ⁽¹⁾ en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF et la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et à l'égalité professionnelle. Enfin, six Administrateurs seraient de nationalité étrangère (en incluant les Administrateurs représentant les salariés).

4^e résolution : Renouvellement du mandat de Madame Virginie Fauvel en qualité d'Administratrice



Madame Virginie Fauvel
Administratrice indépendante

COMITÉS :



5^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur



Monsieur Alexandre Ricard
Président-Directeur Général

COMITÉS :



6^e résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur César Giron en qualité d'Administrateur



Monsieur César Giron
Administrateur

COMITÉS :



⁽¹⁾ Les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour établir les pourcentages d'indépendance et de mixité conformément au Code AFEP-MEDEF et à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce respectivement. Il est précisé qu'à la date de l'Assemblée Générale de 2024, Monsieur Ian Gallienne perdra son indépendance puisqu'il aura siégé 12 ans au Conseil d'Administration, et ce en conformité avec le Code Afep-Medef (10.5.6).